

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 24 novembre 2023

SITUATION RELATIVE À L'EAU POTABLE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

RETOUR A LA NORMALE POUR LES 5 COMMUNES DU SYNDICAT D'EAU DE MONT- CAUVAIRE TOUCHÉES PAR DES SURVENUES DE TURBIDITÉ LIÉES AUX PLUIES

L'Agence Régionale de Santé Normandie informe que les analyses effectuées sur les réseaux du Syndicat de Mont-Cauvaire touchés par une restriction de consommation de l'eau du robinet montrent un retour à la normale de la qualité de l'eau distribuée.

Pour rappel les secteurs concernés étaient les suivants:

- AUTHIEUX-RATIEVILLE
- CLAVILLE –MOTTEVILLE
- CLERES (Rue des Mares, Rue de la Futaie, Impasse de la sente à panier, Rue du trou à barbe, Route de Mont Cauvaire, Route de la Houssiette, Route de fontaine le bourg, Rue de la Seille, Rue du Hamel, Route du Mont Piel, Chemin des Aubépines)
- FONTAINE LE BOURG (Rue du Hamel, Route du Mont Piel, Chemin des Aubépines, Chemin du Mesnil Englier, Chemin du Thil, Chemin les Maisonnettes, Tour du Creux, Côté de la justice, Rue du Rombosc)
- MONT-CAUVAIRE

En conséquence, l'eau est reconnue à nouveau potable sur ces secteurs et la restriction de consommation est levée.

MAINTIEN DE LA RESTRICTION DE CONSOMMATION SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX TOUCHÉE PAR DES SURVENUES DE TURBIDITÉ LIEE AUX PLUIES DEPUIS LE 30 OCTOBRE

Pour les communes de la Communauté de communes Campagne de Caux (soit 5 460 habitants environ), la restriction d'usage diffusée le 30 octobre dernier est maintenue.

Pour rappel les secteurs concernés sont les suivants :

- ANGERVILLE-BAILLEUL (en totalité)
- ANNOUVILLE-VILMESNIL (en totalité)
- BEC-DE-MORTAGNE (en partie : sauf les hameaux : Dauphin, Fournais, Ferme Riceys, Château Grand Daubert, Gustinerie)
- BENARVILLE (en totalité)
- BREaute ANTIVILLE (hameau d'Antiville)
- DAUBEUF-SERVILLE (partie sud)
- GODERVILLE
- GONFREVILLE-CAILLOT (en totalité)
- SAINT-MACLOU-LA-BRIERE (en totalité)
- SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX (7 abonnés notamment sur Château Maigret)

- TOCQUEVILLE-LES-MURS (en totalité)

En conséquence, les abonnés de ces communes sont toujours invités à ne pas utiliser l'eau du robinet pour les usages alimentaires, la boisson, le lavage des dents, la toilette des nourrissons, la préparation des aliments, des boissons chaudes et des glaçons jusqu'à nouvel ordre.

Toutes les solutions sont mises en œuvre ou étudiées pour un retour à la normale dans les meilleurs délais. Les abonnés sont tenus régulièrement informés par la collectivité et l'exploitant qui mettent à disposition de l'eau embouteillée. Le numéro suivant peut-être contacté pour plus d'information : 02 50 72 40 09 (contact SAUR).